

## CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2026-2027

### 1. FONDEMENT

Le cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle s'appuie sur :

- Loi sur l'instruction publique;
- Services et programmes d'études de la formation professionnelle 2025-2026
- Régime pédagogique de la formation professionnelle;
- Guide de mesure et d'évaluation de la formation professionnelle;
- Avis de notre partenaire Services Québec;
- Politique d'évaluation des apprentissages;
- Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue.

### 2. LE RÔLE

Le rôle des centres de formation professionnelle, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, est de répondre aux besoins de la clientèle en formation initiale et continue dans un souci de partenariat avec les entreprises et les organismes socio-économiques et communautaires du territoire.

### 3. OBJECTIFS

- 3.1 Ce cadre d'organisation assure une compréhension univoque des règles menant à l'élaboration des programmes institutionnels des centres.
- 3.2 Il favorise une organisation scolaire de qualité et cohérente, tout en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles en formation professionnelle.

#### **4. DIPLÔMES ACCESSIBLES PAR NOS PROGRAMMES**

##### **DEP : Diplôme d'études professionnelles**

Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est une sanction d'État délivrée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Il confirme que l'élève a complété avec succès un programme de formation professionnelle menant à l'exercice d'un métier ou d'une profession. La durée varie entre 6 à 18 mois (600 à 1800 heures), selon le programme. Une fois le DEP obtenu, l'élève peut poursuivre son parcours scolaire en s'inscrivant à une formation menant à une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à des études collégiales. Pour obtenir son diplôme, l'élève doit impérativement avoir réussi les préalables exigés pour le programme, tels que déterminés par le ministre.

##### **ASP : Attestation de spécialisation professionnelle**

L'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) est un diplôme délivré par le MEQ à la suite d'une formation axée sur le perfectionnement ou la spécialisation dans un métier donné. Pour y accéder, il faut détenir un (DEP) ou exercer un métier en lien avec le programme visé. La durée d'une ASP varie généralement entre trois et neuf mois, soit de 300 à 1 230 heures. Cette formation permet d'approfondir une branche particulière d'un métier ou d'une profession et peut, dans certains cas, ouvrir la voie à des études supplémentaires.

##### **AEP : Attestation d'études professionnelles**

L'attestation d'études professionnelles (AEP) est une formation qualifiante de courte durée, conçue, offerte et reconnue par un centre de services scolaire avec l'autorisation du MEQ. Ces programmes durent généralement entre 3 à 6 mois (180 à 795 heures). Elle vise à préparer les adultes à l'exercice rapide d'une fonction de travail spécifique. Axée sur les compétences pratiques, l'AEP s'adresse principalement à une clientèle adulte souhaitant intégrer le marché du travail, se réorienter ou acquérir une qualification ciblée dans un domaine précis.

## 4.1 Endroits où se dispensent les programmes

Code	Spécialité	ATE	EPSV	Enseignement individualisé	Diplôme	CIMIC	CFP Pozer	CF Bâtisseurs St-Joseph	CF Bâtisseurs Ste-Marie	St-Prospier
<b>SECTEUR 01 – ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE</b>										
5231	Comptabilité (1 350 h)	⑤	X		DEP		X			
5321	Vente-conseil (900 h)		X		DEP		X			
5323	Représentation (450 h)	⑤			ASP		X			
5357	Secrétariat (1 485 h)	⑤	X		DEP		X			
5357 5231	Secrétariat-comptabilité – Adjointe administrative (2 265 h)	②	X		DEP		X			
5361	Lancement d'une entreprise (330 h)			X	ASP		X		X	
5385	Soutien informatique (1 800 h) (Appalaches)	①			DEP		X			
<b>SECTEUR 03 – ALIMENTATION ET TOURISME</b>										
5311	Cuisine (1 470 h)	⑤ ⑦	X		DEP		X			
<b>SECTEUR 07 – BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</b>										
5319	Charpenterie-menuiserie (1 350 h)	⑤ ⑦	X		DEP		X		X	
5350	Pose de système intérieurs	⑦			DEP		X			
<b>SECTEUR 09 – ÉLECTROTECHNIQUE</b>										
5388	Électromécanique de systèmes automatisés (Nouvelle version (1 800 h))	⑤ ⑥	X		DEP	X				
5295	Électricité (1 800 h)	⑤	X		DEP	X				
<b>SECTEUR 10 – ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ</b>										
5298	Mécanique automobile (1 800 h)	⑦			DEP	X				
5372	Carrosserie (1 650 h)	⑤ ⑦ ⑧	X		DEP	X				
<b>SECTEUR 11 – FABRICATION MÉCANIQUE</b>										
5225	Dessin industriel (1 800 h)	④			DEP	X				
5362	Opération d'équipements de production (870 h)	⑦	X	X	DEP	X				
5371	Usinage (1 800 h)	⑧	X	X	DEP	X				
<b>SECTEUR 13 – COMMUNICATION ET DOCUMENTATION</b>										
5344	Infographie (1 800 h)				DEP		X			
<b>SECTEUR 14 – MÉCANIQUE D'ENTRETIEN</b>										
5399	Mécanique industrielle de construction et d'entretien – Nouvelle version (1 800 h)	⑤	X		DEP	X				
<b>SECTEUR 16 – MÉTALLURGIE</b>										
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés (1 350 h)	⑤ ⑦ ⑨	X	X	DEP	X				
5382	Soudage-assemblage (1 800 h)	⑧ ⑨	X	X	DEP	X				
<b>SECTEUR 17 – TRANSPORT</b>										
5291	Transport par camion (615 h) (CFTC)				DEP		X	X		X
<b>SECTEUR 19 – SANTÉ</b>										
5325	Santé, assistance et soins infirmiers (1 800 h)				DEP		X			
5405	Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (705 h)				DEP		X			
<b>SECTEUR 21 – SOINS ESTHÉTIQUES</b>										
5245	Coiffure (1 455 h)		X		DEP		X			
5339	Esthétique (1 305 h)	⑤ ⑦			DEP		X			
5349	Épilation (540 h)	①			ASP		X			

① Option offerte sous réserve d'autorisation ministérielle

② Double diplomation

③ Ce programme est offert en double diplomation seulement

④ Programme offert également en ligne

⑤ Possibilité d'une double diplomation

⑥ Offert en complément de formation aux détenteurs du DEP 5295 (1125 h)

⑦ Programme offert également en concomitance à horaire intégré

⑧ Offert en formation duale

⑨ Offert en multiprogramme

**EPSV : Entrée périodique et sortie variable**

**ATE : Alternance travail-études**

En vigueur :

## 5. DESCRIPTION DES COURS OFFERTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

### ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

#### COMPTABILITÉ (DEP 5231) – 1 350 h

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires pour l'utilisation d'outils informatiques;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : aide-comptable, commis à la comptabilité, à la facturation, à la taxation.

#### VENTE-CONSEIL (DEP 5321) – 900 h

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser des techniques de vente;
- faire la promotion des produits et des services;
- communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller efficacement;
- assurer la commercialisation des produits;
- s'intégrer rapidement à un établissement de vente au détail.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : conseiller aux ventes.

#### REPRÉSENTATION (ASP 5323) – 450 h

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances, habilités et attitudes nécessaires pour devenir un représentant qualifié;
- communiquer dans un contexte de représentation commerciale;
- organiser son activité commerciale, acquérir les notions et les principes essentiels à la pratique du métier;
- s'intégrer à un établissement de vente.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : représentant des ventes.

#### SECRÉTARIAT (DEP 5357) – 1 485 h

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- agir avec autonomie et professionnalisme en accomplissant des tâches variées et des activités inhérentes au travail de secrétariat;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils bureautiques.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : secrétaire, réceptionniste, téléphoniste, agent de saisie de données, commis au classement et à la gestion des documents.

## **SECRETARIAT-COMPTABILITÉ (DEP 5357 + DEP 5231) 2 265 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- agir avec autonomie et professionnalisme en accomplissant des tâches variées et des activités inhérentes au travail de secrétariat et de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques et de télécommunication;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice du métier suivant : adjoint administratif.

## **LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (ASP 5361) – 330 h (formation offerte par les SAE)**

*Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtitisseurs (secteur Sainte-Marie) – CE PROGRAMME EST SUPENDU MOMENTANÉMENT PAR LE MEQ*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- former des entrepreneurs qui pourront œuvrer dans plusieurs secteurs d'activités comme les services professionnels et techniques, les soins personnels et de santé, le commerce de détail et la restauration, le secteur culturel, les arts et les loisirs, l'industrie de l'information, de même que dans le secteur de la transformation;
- concevoir et valider leur projet d'affaire initial;
- réaliser une étude de marché;
- planifier les ressources humaines, matérielles et financières lors de la phase de démarrage.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : entrepreneur

## **SOUTIEN INFORMATIQUE (DEP 5385) – 1 800 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- exécuter des tâches diverses sur des postes informatiques autonomes ou reliés en réseau : analyser l'architecture, développer un programme utilitaire, installer des éléments physiques et logiques, rétablir le fonctionnement d'un poste, etc.
- développer des méthodes de résolution de problèmes de recherche d'information et de gestion du temps;
- utiliser de façon optimale les logiciels, créer et exploiter une base de données et tirer profit des possibilités des moyens de télécommunication;
- développer des compétences de communication en milieu de travail, donc la communication en anglais;
- fournir de l'assistance à la clientèle à partir d'un centre d'appel.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : agent en soutien informatique

## **ALIMENTATION ET TOURISME**

### **CUISINE (DEP 5311) – 1 470 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer (secteur St-Jules) (sous réserve d'autorisation ministérielle)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- choisir des techniques de cuisson appropriées, apprêter les denrées alimentaires;
- préparer des hors-d'œuvre, des potages, des pâtes, des viandes, des poissons et des desserts;
- effectuer la mise en place et la création de menus de cuisine de production, de petits déjeuners, de menus de tables d'hôte et à la carte ainsi que de buffets.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : cuisinier.

## **BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

### **CHARPENTERIE-MENUISERIE (DEP 5319) – 1 350 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- dessiner et savoir lire un plan;
- travailler avec des outils manuels et électriques;
- effectuer des opérations d'alignement et de nivellement;
- construire des coffrages d'empâtements, de murs de fondation et de murs de béton;
- exécuter des activités liées à la pose de fondations profondes, construire des coffrages de colonnes, de poutres, de dalles et d'escaliers de béton;
- exécuter les travaux nécessaires à l'érection des charpentes de planchers et de murs;
- construire des toitures, des charpentes de planchers et de murs;
- fabriquer et installer l'ameublement et les accessoires de finition;
- exécuter les travaux d'isolation, d'insonorisation et de ventilation;
- exécuter les travaux de finition intérieure et extérieure d'un bâtiment;
- construire des escaliers en bois.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : charpentier-menuisier.

### **POSE DE SYSTÈMES INTÉRIEURS (DEP 5350) – 735 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réaliser des travaux d'installation de colombages de métal pour des murs et des cloisons, d'installation de supports pour le montage et l'installation de plafonds, d'installation de carreaux (tuiles) acoustiques et de plafonds spéciaux;
- assurer l'étanchéité des murs et des cloisons et effectuer la pose des panneaux de gypse ou d'autres types de panneaux secs sur des murs, des cloisons et des plafonds
- relever de l'information dans les plans et les devis
- établir les niveaux et les hauteurs
- tracer l'emplacement du système intérieur
- installer les dispositifs de fixation et effectuer les travaux de préassemblage et de pose des systèmes intérieurs.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : poseurs de systèmes intérieurs.

En vigueur :

## ÉLECTROTECHNIQUE

### ÉLECTRICITÉ (DEP 5295) – 1 800 h

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- installer des systèmes électriques dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et des travaux publics;
- entretenir des systèmes électriques des secteurs manufacturier, institutionnel et industriel;
- installer, modifier, entretenir, réparer et dépanner différents équipements et systèmes électriques.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électricien sur les chantiers de construction ou hors construction.

### ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS – NOUVELLE VERSION (DEP 5388) – 1 800 h

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme offert aux détenteurs d'un diplôme, soit en électricité ou en mécanique industrielle de construction et d'entretien, vise à rendre l'élève capable de :

- assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de production automatisée;
- réparer différents systèmes et composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques;
- programmer des automates;
- intervenir dans l'établissement et l'application de programmes d'entretien préventif.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électromécanicien.

\* Durée variable selon le diplôme préalable

Si l'élève possède le DEP5295 (Électricité) = 1 185 h

Si l'élève possède le DEP5399 (Mécanique industrielle de construction) et = 605 h (durées prévues selon le programme de provenance)

## ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

### MÉCANIQUE AUTOMOBILE (DEP 5298) – 1 800 h

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile;
- réparer les moteurs à combustion interne, les systèmes de refroidissement, de chauffage, de climatisation, de charge et de démarrage;
- réparer les accessoires électromécaniques, les organes de transmission, les freins antiblocages, les accessoires de sécurité, les systèmes d'antipollution et d'injection électronique, la suspension et la direction.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicien automobile.

### **CARROSSERIE (DEP 5372) – 1 650 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réparer des éléments de carrosserie endommagés;
- effectuer le redressement de châssis;
- souder et réparer les plastiques;
- faire l'estimation des dommages;
- effectuer la retouche et l'application de finis;
- remplacer les composantes de sécurité et d'aide à la conduite (coussins gonflables, capteurs).

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : carrossier.

### **FABRICATION MÉCANIQUE**

#### **DESSIN INDUSTRIEL (DEP 5225) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- résoudre des problèmes appliqués au dessin industriel;
- effectuer le relevé et l'interprétation des mesures;
- interpréter l'information technique concernant les matériaux et les procédés de fabrication;
- représenter des organes de liaison, des organes de transmission et la disposition des pièces d'un mécanisme;
- produire des croquis, exploiter les logiciels appropriés et un poste de travail informatisé (DAO) principalement Solid Works et Autocad;
- produire des dessins de détail de pièces, de systèmes mécaniques, de mécanismes, de bâtis de machines, de dessins d'ensemble, de dessins de développement et des schémas de canalisations industrielles et de circuits;
- modéliser un objet en trois dimensions et concevoir un objet technique simple;
- collaborer activement au sein d'équipes.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : dessinateur industriel.

#### **OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION (DEP 5362) – 870 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- opérer des équipements industriels à fonction unique ou multiple automatisés à divers degrés;
- effectuer le contrôle de qualité aux différentes étapes du procédé industriel et des travaux mineurs;
- contribuer aux efforts d'amélioration de différentes facettes de la production;
- assurer une mobilité et une polyvalence du travailleur.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : opérateur de machines industrielles.

### **USINAGE (DEP 5371) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- interpréter des plans et documents techniques;
- effectuer des calculs afin de vérifier les tolérances dimensionnelles et géométriques;
- programmer, régler et conduire diverses machines-outils (fraiseuses, tours, aléseuses, rectifieuses, perceuses) et des machines-outils à commande numérique (tours et centres d'usinage);
- effectuer le contrôle des produits à l'aide d'équipement et d'instruments de mesure;
- fabriquer, modifier, réparer ou entretenir des pièces de dimensions précises à l'aide de machines-outils et d'équipements nécessitant des méthodes de travail différentes.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : machiniste.

### **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

#### **INFOGRAPHIE (DEP 5344) – 1 800 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme, à l'aide d'un poste informatique et de ses périphériques, vise à rendre l'élève capable de :

- produire des illustrations et traiter des images
- concevoir et effectuer la mise en page de travaux imprimés incluant des photographies, des illustrations et des textes;
- produire les films, les épreuves et les plaques des documents à imprimer;
- concevoir et produire des sites Internet.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infographe.

### **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN**

#### **MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN – NOUVELLE VERSION (DEP 5399) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques assistés par ordinateurs ou par automates programmables;
- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des équipements ou des systèmes (pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, compresseurs, moteurs électriques, équipements électromécaniques);
- participer au montage d'une ligne de production ou d'un système mécanique de bâtiment ou à la mise en chantier d'une usine.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicien industriel.

## MÉTALLURGIE

### **FABRICATION DE STRUCTURES MÉTALLIQUES ET DE MÉTAUX OUVRÉS (DEP 5308) – 1 350 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- lire et interpréter des plans de structures métalliques;
- assembler des structures par procédés de soudage, pliage ou boulonnage.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeur de structures métalliques.

### **SOUDAGE-ASSEMBLAGE (DEP 5382) – 1 800 h**

*Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité;
- exécuter des travaux préparatoires au soudage et aux assemblages soudés;
- couper les métaux par le procédé oxyacétylénique;
- souder à l'aide de différents procédés (SMAW, GMAW, FCAW, GTAW, etc.);
- réaliser des travaux d'assemblage et de soudage, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudage;
- réaliser des modifications et des réparations d'assemblage;
- interpréter des plans industriels, des devis et des procédures.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeur.

## SANTÉ

### **SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (DEP 5325) – 1 800 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- appliquer les techniques de soins à dispenser à la personne principalement dans les centres hospitaliers et de soins de longue durée;
- développer les compétences nécessaires à l'humanisation et à la prestation des soins;
- exercer les nouveaux champs de compétences professionnelles et personnelles.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infirmier auxiliaire.

### **SOUTIEN AUX SERVICES D'ASSISTANCE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (DEP 5405) – 705 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- offrir de l'aide et des soins d'assistance à une clientèle de tout âge;
- suppléer aux incapacités de la personne;
- assister la personne dans le maintien ou le rétablissement de son autonomie et de son état de santé;
- voir à la prévention des infections, de la contamination et des accidents.
- Adapter son approche et les services d'assistance personnelle au regard des soins palliatifs et de fin de vie.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : préposé aux bénéficiaires (PAB) ou auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS).

## **SOINS ESTHÉTIQUES**

### **COIFFURE (DEP 5245) – 1 455 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes à la coiffure;
- utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : coiffeur.

### **ESTHÉTIQUE (DEP 5339) – 1 305 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances et développer les habiletés et les aptitudes permettant d'établir les plans de soins relatifs à l'esthétique du visage, des mains et des pieds;
- sélectionner judicieusement les instruments et les produits adaptés aux soins requis.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : esthéticien.

### **ÉPILATION (ASP 5349) – 540 h**

*Centre de formation professionnelle Pozer (sous réserve d'autorisation ministérielle)*

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser les notions générales et scientifiques essentielles à l'exercice du métier;
- accomplir les tâches usuelles d'épilation à l'électricité et au laser.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : électrolyste, technicien en épilation laser.

## **6. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)**

- 6.1 Conformément au Régime pédagogique de la formation professionnelle et au Services et programmes d'études de la formation professionnelle 2025-2026 un individu est admis à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles s'il répond à l'une des conditions suivantes :
- Être titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5<sup>e</sup> secondaire – AENS, General Educational Development Testing Service – GEDTS).  
OU
  - Avoir atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle tout en respectant les conditions d'admission du programme d'études visé.  
OU
  - Être titulaire d'un diplôme d'études formation professionnelle tout en respectant les conditions d'admission du programme d'études visé.  
OU
  - Avoir atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études, avoir réussi le test de développement général (TDG) et, si

En vigueur :

nécessaire, obtenir en concomitance à l'horaire non intégré à sa formation professionnelle, les préalables spécifiques en langue d'enseignement, langue seconde et en mathématique prescrits pour l'admission au programme d'études visé ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

- Détenir les unités de 3<sup>e</sup> secondaire de programmes d'études établis par le ministère en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du deuxième cycle de l'enseignement secondaire établis par le ministère, requis pour être admis aux programmes d'études en formation professionnelle désignés.

L'élève admis sous condition de réussite de la matière manquante ou selon le résultat du test de développement général (TDG) ainsi que l'obtention des préalables spécifiques, devra être inscrit en formation générale des adultes dans la matière manquante ou requise de façon spécifique. Il aura également l'obligation de fréquenter à l'éducation des adultes dans cette matière.

La liste des programmes de formation professionnelle offerts par le centre de services scolaire est présentée à l'annexe I.

- 6.2 En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la Loi sur l'instruction publique LIP, le ministère autorise l'établissement d'une passerelle pour l'admission à tous les programmes d'études menant à un DEP catégorie 2 pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Pour être ainsi admis dans un programme d'études menant au DEP (voir la liste à l'annexe II).

L'individu doit satisfaire aux trois conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire durant laquelle il commence sa formation professionnelle.
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
- Avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2<sup>e</sup> secondaire de la formation générale des adultes.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins d'admission dans les programmes d'études menant au DEP visé par la passerelle provisoire sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.

L'adulte qui a obtenu le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG a l'obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle.

## **7. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION À L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP)**

- 7.1 La personne est titulaire du diplôme d'études professionnelles exigé (DEP), à titre de préalable à ce programme.  
OU
- 7.2 La personne exerce un métier ou une profession en lien avec ce programme d'études.  
OU
- 7.3 La personne possède des acquis reconnus équivalents au DEP. Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience professionnelle.

Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas au programme *Lancement d'une entreprise*.

Il est à noter que la liste des programmes d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) offerts par le centre de services scolaire ainsi que les DEP qui y donnent accès, est présentée à l'annexe I.

## **8. RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)**

- 8.1 Toute personne ayant effectué des apprentissages autrement que selon les modalités prévues dans les régimes pédagogiques peut faire reconnaître, par le centre de services scolaire, conformément à l'article 250 de la LIP, les acquis résultant de ces apprentissages. Pour reconnaître des acquis extrascolaires, le centre de services scolaire doit les évaluer par rapport aux compétences des programmes d'études, et ce, conformément aux conditions et critères établis par le ministère.
- 8.2 L'élève qui a déjà réussi un ou plusieurs cours de formation professionnelle ou technique dans un établissement québécois d'enseignement secondaire ou collégial peut faire reconnaître, par équivalence, des acquis scolaires aux fins de sanction dans le cadre d'une formation d'un programme d'études en vigueur conduisant au DEP ou à l'ASP. Les nouvelles règles de sanction et d'attribution des équivalences dans le logiciel *Charlemagne* du ministère de l'Éducation rendent ce processus automatisé. Si le centre de services scolaire, en concertation avec l'élève visé, souhaite empêcher l'attribution automatique du résultat « EQU » pour un ou des cours de ce programme, une dérogation devra être créée dans *Charlemagne*.
- 8.3 Le respect des conditions d'admission du programme d'études est exigé lorsque l'élève doit suivre des modules d'un programme d'études ministériel.

## **9. APPROCHES PÉDAGOGIQUES ET MODES D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

- 9.1 *Enseignement modulaire* : pour tous les programmes de formation professionnelle.
- 9.2 *EPSV (entrée périodique, sortie variable)* : procédé pédagogique qui permet des entrées et des sorties de la clientèle en petits groupes à différents moments de l'année, dans des programmes préalablement établis.

En vigueur :

- 9.3 *ATE (alternance travail-études)* : modalité d'organisation de formation favorisant la combinaison structurée de périodes de formation dans l'établissement scolaire et de périodes de stage en milieu de travail. Il existe également le modèle de formation duale, qui consiste à offrir près de la moitié ou la moitié des heures de formation en stage.
- 9.4 MULTIPROGRAMME : mesure d'organisation qui permet de jumeler deux programmes présentant des affinités de contenu, dans le but de créer un groupe (exemple : comptabilité et secrétariat).
- 9.5 ENSEIGNEMENT EN LIGNE : mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de suivre une formation à distance, via Internet.
- 9.6 ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ : approche pédagogique qui permet à l'élève de cheminer à son propre rythme.
- 9.7 CONCOMITANCE À HORAIRE INTÉGRÉ : mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de compléter sa formation générale en même temps que sa formation professionnelle, selon un horaire qui comporte un minimum de 20 % de formation générale.

## **10. ÉVALUATION**

L'évaluation des apprentissages en formation professionnelle se fait par modules, à l'aide d'épreuves pratiques, d'épreuves de connaissances pratiques, ou les deux à la fois, ainsi que d'épreuves évaluant la participation de l'élève. Les épreuves sont imposées par le ministère de l'Éducation ou par le centre de services scolaire.

## **11. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

- 11.1 La formation est généralement offerte sur une période de 11 mois, le mois de juillet étant habituellement une période de vacances.
- 11.2 Les cours débutent majoritairement en août ou en janvier. Les centres peuvent également amorcer des formations toute au long de l'année, selon la demande.
- 11.3 Le rythme peut varier de 15 à 35 heures par semaine, de jour ou de soir, sous réserve des dispositions du point 9.3.
- 11.4 À la fin de la formation, ou tout au long de celle-ci pour les programmes en alternance travail-études (ATE), un ou plusieurs stages en entreprise permettent l'intégration au milieu du travail sauf pour certains programmes.
- 11.5 Au besoin, des périodes d'arrêt de cours permettent la récupération, l'enrichissement pour certains élèves, la reprise d'examens, la tenue de réunions pédagogiques ainsi que des journées de perfectionnement pour les enseignantes et enseignants.

## **12. PROJET DE FORMATION AUTRE QUE CEUX RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION**

- 12.1 Projet de formation visant à combler une pénurie de main-d'œuvre identifiée par les responsables de Services Québec ou autres organismes partenaires (AEP).
- 12.2 Formation professionnelle offerte à temps partiel.
- 12.3 Formation pour l'entreprise :
  - Analyse des besoins
  - Conception et préparation du matériel didactique
  - Évaluation des compétences professionnelles
  - Évaluation à l'embauche
  - Qualification
  - Formation et soutien technique en production
  - Élaboration de programmes de formation sur mesure
  - Formation sur mesure

## ANNEXE 1

### CATÉGORIES DE PRÉALABLES POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

#### Catégorie 1

Obtention des unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables							
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques					
		Langue première		Mathématique		Langue seconde	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563	Adultes ANG ou FRE	Jeunes 134
5231	Comptabilité	–	–	–	–	–	–
5321	Vente-conseil	1104-2	208	–	–	–	–
5357	Secrétariat	3103-1 3104-1 3105-1	308	–	–	2101-4	204
5385	Soutien informatique	4103-1 4104-2	406	3052-2	306	3101-2 3103-1	304
5311	Cuisine	2102-2	308	–	–	–	–
5319	Charpenterie-menuiserie	2102-2	308	–	–	–	–
5295	Électricité	2102-2	308	4153-2	414	–	–
5388	Électromécanique de systèmes automatisés	2101-4	208	4151-1 4153-2	414	–	–
5372	Carrosserie	2101-4	208	2102-3	206	–	–
5298	Mécanique automobile	2102-2	308	3053-2	306	–	–
5225	Dessin industriel	3103-1	406	2102-3	206	–	–
5371	Usinage	1103-4	208	2102-3	206		
5344	Infographie	4103-1 4104-2	406	3053-2	306	–	–
5399	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	2101-4	208	4151-1 4153-2	414	–	–
5382	Soudage-assemblage	2101-4	208	3053-2	306	–	–
5245	Coiffure	1104-2	208	–	–	–	–
5339	Esthétique	2102-2	308	–	–	–	–

En vigueur :

## Catégorie 2

Obtention des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2e secondaire de la formation générale des adultes ou être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

OU

Obtention des unités de 3<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables					
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques			
		Français		Mathématique	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563
5350	Pose de systèmes intérieurs	21022	308		
5362	Opération d'équipements de production	1103-4	108	2101-3	206
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	2102-2	308	3053-2	306
5405	Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux	3103-1 3104-1 3105-1	308		

## Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

Programmes visés par cette catégorie de préalables		
Code	Titre du programme	DEP préalable
5323	Représentation	Vente-conseil (5321)
5361	Lancement d'une entreprise	Aucune condition d'admission
5349	Épilation	Esthétique (5035) ou (5339)

## Catégorie 4

Obtention des unités de 5<sup>e</sup> secondaire en langue d'enseignement, et des unités de 4<sup>e</sup> secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère, ou apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables			
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques	
		Français	
		Adultes	Jeunes
5325	Santé, assistance et soins infirmiers	5 <sup>e</sup> sec.	5 <sup>e</sup> sec.

En vigueur :

## ANNEXE 2

### LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP) de catégorie 2

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
<b>Secteur 02 - Agriculture et pêches</b>		
509499	Aquiculture	900
536699	Élagage	915
537699	Fleuristerie	1035
582099	Landscaping Operations	1035
525799	Pêche professionnelle	1605
532099	Réalisation d'aménagements paysagers	1035
586699	Tree Pruning	915
<b>Secteur 03 - Alimentation et tourisme</b>		
526899	Boucherie de détail	900
537099	Boulangerie	795
587099	Professional Bread Making	795
579399	Food and Beverage Services	960
576899	Retail Butchery	900
529399	Service de la restauration	960
<b>Secteur 04 - Arts</b>		
517899	Taille de pierre	1440
<b>Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics</b>		
530399	Briquetage-maçonnerie	900
537899	Calorifugeage	900
530099	Carrelage	690
583699	Commercial and Residential Painting	900
520299	Entretien de bâtiments nordiques	1320
521199	Entretien général d'immeubles	900
571199	General Building Maintenance	900
533499	Installation de revêtements souples	900
580399	Masonry : Bricklaying	900
531299	Mécanique de protection contre les incendies	900
570299	Northern Building Maintenance	1320

En vigueur :

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
	533699 Peinture en bâtiment	900
	578699 Plastering	810
	539299 Plâtrage	810
	535199 Pose de revêtements de toiture	630
	535099 Pose de systèmes intérieurs	735
	534399 Préparation et finition de béton	900
	584399 Preparing and Finishing Concrete	900
	580099 Tiling	690
<hr/>		
Secteur 09 - Électrotechnique		
	537599 Montage de lignes électriques	1140
<hr/>		
Secteur 11 - Fabrication mécanique		
	536399 Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composite	1005
	536299 Opération d'équipements de production	870
	586299 Production Equipment Operation	870
<hr/>		
Secteur 12 - Foresterie et papier		
	518999 Abattage et façonnage des bois	840
	529099 Abattage manuel et débardage forestier	900
	507399 Affûtage	900
	520899 Classement des bois débités	930
	508899 Sciage	900
	528999 Travail sylvicole	900
<hr/>		
Secteur 15 - Mines et travaux de chantier		
	524899 Conduite de grues	870
	527399 Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630
	527499 Conduite de machines de traitement du minerai	900
	522099 Conduite d'engins de chantier	1095
	528499 Conduite d'engins de chantier nordique	900
	575399 Diamond Drilling	600
	536899 Extraction de minerai	930
	525399 Forage au diamant	600
	577499 Machine Operations, Mineral and Metal Processing	900
	578499 Northern Heavy Equipment Operations	900
	586899 Ore Extraction	930

En vigueur :

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
<b>Secteur 16 - Métallurgie</b>		
530899	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	1350
557699	Installation of Concrete Reinforcement	735
536499	Montage structural et architectural	1230
507699	Pose d'armature du béton	735
586499	Structural and Architectural Assembly	1230
<b>Secteur 17 - Transport</b>		
536599	Matelotage	735
<b>Secteur 18 - Cuir, textile et habillement</b>		
524399	Production textile (opérations)	885
<b>Secteur 19 - Santé</b>		
585899	Institutional and Home Care Assistance	870

**Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique  
pour l'admission dans certains programmes d'études menant au DEP,  
par la passerelle provisoire CFMS – DEP**

	Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	
	Régime J5	Codes anciens	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2	MAT/MTH-2101-3
	12 unités (563-106 et 563-206)	MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2102-3